

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Astérion / Les séries de notre enfance.

Article 1 : Organisation

L'EURL Pollux ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 67 rue St Jacques 59200 Tourcoing, immatriculée sous le numéro SIRET 75385159100010, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 26/04/2014 à 20h00 au 10/05/2014 à 23h55.

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine, Belgique.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de « L'organisateur », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). « L'organisatrice » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Le participant doit se rendre à l'adresse URL suivante :

l <http://www.pollux-animation.com/>

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

Article 4 : Facebook

Facebook ne peut être considéré comme responsable en cas de problème. La promotion n'est pas associée à, ou gérée ou sponsorisée par Facebook. Les participants doivent fournir des informations à l'organisateur du concours, et non à Facebook.

Article 5 : Gains

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

Livres, celluloso, jeux vidéo . (630 € TTC)

Détails :

- 3 Art book d'Astérion
- 1 cellulo original de Cobra
- 1 cellulo original d'Albator
- 1 cellulo original des Entrechats
- 1 cellulo original des Popples
- 2 livre les séries de notre enfance
- 1 jeux vidéo Tomodachi Life